

Paris, le 18 juillet 2019

Retraites : la CSMF opposée à certaines mesures du HCRR

Le Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites (HCRR) a présenté aujourd'hui son rapport en vue de cette réforme fondamentale pour la retraite de tous les Français.

La CSMF, au nom des médecins libéraux, réaffirme son inquiétude et sa désapprobation sur certaines dispositions proposées par le Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites.

Les médecins libéraux sont attachés à un socle de retraite universelle pour tous mais permettant une retraite complémentaire spécifique, par répartition, en complément de ce socle universel. Le choix d'un champ de la cotisation pour la retraite universelle couvrant 3 plafonds annuels de la Sécurité Sociale (PASS) est donc trop important et les médecins libéraux souhaitent une retraite universelle basée sur 1 PASS.

Au fil des générations, les médecins libéraux ont anticipé la crise démographique médicale et les évolutions défavorables pour les années à venir en constituant des réserves importantes. Les médecins libéraux ne peuvent accepter que « les fourmis payent pour les cigales ». Les réserves constituées par les médecins doivent revenir aux médecins.

La CSMF rappelle que la retraite « ASV » fait partie du socle conventionnel garantissant aux Français des tarifs conventionnels utilisés par tous les médecins exerçant en secteur 1, très largement majoritaires dans notre pays. Cette partie de la retraite des médecins doit être sauvegardée dans l'ensemble de ses caractéristiques et rester dans le cadre de la négociation conventionnelle.

La CSMF exprime sa désapprobation du taux de contribution de solidarité non générateur de points fixé à un niveau trop élevé (2,81%). De même, la CSMF dénonce l'assiette de contribution qui serait fixée sur les revenus bruts.

Enfin les médecins libéraux sont très inquiets par la nouvelle gouvernance qui va être mise en place pour la retraite universelle. Ils ne sauraient accepter de ne pas être décideurs de leur retraite et exigent d'être associés à la gouvernance de ce nouveau système.

La CSMF demande au gouvernement de respecter la spécificité de la profession de médecin libéral avant de prendre des décisions définitives pour la retraite universelle.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal

01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral. Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours. Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.